

ARRETE DU MAIRE

OBJET

Arrêté municipal
N° 2026-077

Réglementation du
stationnement

PARKING
Place Bon Accueil

Le 21 juillet 2026
Le 19 août 2026

Le Maire de la Commune de Derval

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1 à L.2213-6 inclus,

Vu le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011,

Vu la demande madame Malaury HAYEAULT, coordinatrice du MARSOINS CHATEAUBRIANT - Derval,

Considérant Le stationnement d'un camion médicalisé LE MARSOINS sur le parking de la Place Bon Accueil,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer plusieurs emplacements sur le parking de la place Bon Accueil afin de stationner ledit véhicule et d'assurer la sécurité des personnes,

Considérant qu'il incombe au Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRETE

Article 1

En raison de la venue du camion médicalisé LE MARSOINS, les emplacements situés sur le parking Place Bon Accueil, seront interdits au stationnement aux dates suivantes :

- **Le mardi 21 juillet 2026 de 14h00 à 18h00**
- **Le mercredi 19 août 2026 de 14h00 à 18h00**

Article 2

Une signalisation spécifique sera mise en place par les services techniques municipaux afin de matérialiser cette interdiction.

Article 3

Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation par les services techniques municipaux.

Article 4

La Directrice Générale des Services, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Derval, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis pour information au Centre de Secours du Secteur de Derval.

Certifié exécutoire, compte
tenu de l'affichage

Le 27 avril 2026.

Fait à Derval,
le 27 avril 2026.

Le Maire
Dominique DAVID

